

Montreuil, le 6 octobre 2020

Compte rendu de la CPN Papier du 1^{er} octobre 2020

Texte sur l'Activité Réduite pour le Maintien en Emploi (ARME)

Unidis (Union Intersecteurs Papiers Cartons pour le dialogue et l'ingénierie sociale) plaide pour une activité partielle avec une possibilité de diminuer la durée du travail de 40 ou 50 %.

Ce texte donne lieu à un débat sur le montant de l'indemnisation des travailleurs qui entrent dans ce dispositif. Unidis propose 70 % mais nous ne sommes pas d'accord sur la base de ce calcul.

La Filpac demande en outre un remboursement des aides financières de l'État, si l'entreprise procède à des licenciements et/ou ruptures conventionnelles collectives dans le cadre de ce dispositif. Bien évidemment, les patrons ne sont pas d'accord !

Nouvelle convention collective (réunissant les quatre conventions collectives de la production et transformation des papiers OETAM et Cadres)

Cette convention est en négociation depuis plusieurs années. La Filpac constate que les patrons ont amélioré les points bloquants.

Un nouveau texte technique sur les réunifications des conventions collectives excluant la partie cartonnage est proposé. Les patrons de ce secteur souhaitent quitter la négociation sur une proposition de rattachement avec les conventions collectives du papier.

Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI)

La Filpac insiste sur les prérogatives de cette instance et sur les moyens qui lui sont alloués. Un nouveau texte doit nous être remis prochainement.

Financement du dialogue social

La Filpac réaffirme sa position à propos de ce projet patronal « imbuvable » qui prévoit une cotisation des entreprises inversement proportionnelle au nombre de salariés :

« Si nous ne trouvons pas un accord sérieux sur ce sujet nous bloquerons toutes les négociations, et en particulier la signature de la nouvelle convention collective. »

La Filpac demande une contribution calculée sur un pourcentage de la masse salariale, ce qui est le plus équitable pour tous.

Unidis s'y oppose, au nom de sa position dogmatique de défense des multinationales (en bon syndicat patronal ultralibéral).

Cette question suscite un âpre échange au terme duquel Unidis s'engage à envoyer un nouveau projet aux organisations syndicales pour la prochaine réunion, prévue pour se tenir le 10 novembre 2020 en visioconférence.